

## PREMIX AGRÉGATS CIMENT POUR SOLS RENFORCÉS

AGRÉGATS DURS PRÉ-MELANGÉS AVEC DU CIMENT  
PRÊT À L'EMPLOI POUR SOLS INDUSTRIELS



### AVANTAGES PRODUIT

- Durcisseur des sols prêt à l'emploi
- Amélioration de la résistance aux chocs,
- Haute résistance à l'abrasion,
- Réduction du poussiérage de surface.

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Fabriqué en France



\* émission de substances volatiles dans l'air intérieur présentant un risque de toxicité par inhalation sur une échelle de classe de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions)



web

## DÉFINITION ET PRÉSENTATION DU PRODUIT

PREMIX AGRÉGATS CIMENT POUR SOLS RENFORCÉS est un mélange prêt à l'emploi de ciment, pigments et d'agrégats durs d'origine minérale de granulométrie très étudiée qui, après application, apporte une :

- Amélioration de la résistance aux chocs,
- Haute résistance à l'abrasion,
- Réduction du poussierage de surface.

## DOMAINES D'APPLICATION

Incorporé superficiellement dans le dallage, PREMIX AGRÉGATS CIMENT POUR SOLS RENFORCÉS convient à tous les ouvrages soumis à des sollicitations mécaniques importantes : parkings, garages, ateliers, entrepôts, quais, etc...

En 3 mm, PREMIX AGRÉGATS CIMENT POUR SOLS RENFORCÉS forme une chape type granit résistante aux engins.

PREMIX AGRÉGATS CIMENT POUR SOLS RENFORCÉS s'applique en intérieur comme en extérieur et résiste aux cycles gel-dégel.

## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

<i>Composition :</i>	Ciment NF EN 197-1 gris ou blanc, adjuvants, charges minérales NF EN 12620 et 13139, pigment, agrégats durs
<i>Couleur :</i>	Gris, Rouge, Vert, Kaki, Jaune
<i>Densité :</i>	1,5
<i>Dureté MOHS :</i>	7
<i>Comportement au feu :</i>	MO
<i>Résistance :</i>	Insensible aux chocs
<i>Granulométrie :</i>	0 à 2,2 mm

## PROCÈS VERBAUX – RÉFÉRENCES

Ciment Norme NF EN 197-1. Charges minérales Norme NF EN 12620 et NF EN 13139.

## CONSEILS GÉNÉRAUX D'EMPLOI

### 1 - Mise en œuvre

Le béton fraîchement coulé sera tiré à la règle et taloché à la truelle mécanique (manuelle en petites surfaces).

### 2 - Application

PREMIX AGRÉGATS CIMENT POUR SOLS RENFORCÉS est saupoudré manuellement à raison de 4,5 à 6 kg par m<sup>2</sup> lorsque le béton commence à tirer. Le talochage à la truelle mécanique est effectué lames à plat et à vitesse lente. Le lissage sera entrepris lorsque le début de prise est constaté (lissage manuel ou hélicoptère).

N.B. : les délais indiqués peuvent varier selon les conditions climatiques, nos informations sont données pour une température à 20 % et une humidité relative de 65 %.



web

Prévoir un agent de cure de type RÉGULATEUR DE SÉCHAGE DU BÉTON PRODUIT DE CURE afin d'éviter une dessiccation prématurée. Les joints de retrait et de dilatation seront sciés 24 heures après la pose.

### **3 - Consommation**

4,5 à 6 kg par m<sup>2</sup> pour une épaisseur de renforcement de 2 à 3 mm.

### **4 - Finition**

PREMIX AGRÉGATS CIMENT POUR SOLS RENFORCÉS peut avoir un aspect fini :

- Anti-glissant : lors de la dernière passe de talochage, redresser légèrement les pales de l'hélicoptère et augmenter la vitesse de rotation.

- Lisse : utiliser les pales de lissage et les redresser progressivement en augmentant leur vitesse de rotation.

Trois ou quatre passes sont nécessaires pour obtenir une surface parfaitement lisse et fermée.

PREMIX AGRÉGATS CIMENT POUR SOLS RENFORCÉS peut rester brut ou être recouvert par des peintures.

Le délai de recouvrement est de une à trois semaines selon le type de revêtement.

## **PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES ET SÉCURITÉ**

Ne pas appliquer en plein soleil, sous la pluie, sur supports gelés ou en cours de dégel. Ne travailler que par températures comprises entre + 5°C et + 30°C. Respecter les règles professionnelles concernant la conception et la réalisation du dallage, notamment pour les joints de retrait (tous les 25 m<sup>2</sup>) et pour les joints de construction (Voir le DTU 26-2 et les règles professionnelles ; travaux de dallages, annales ITBTP Gros oeuvre n°37).

## **TRANSPORT ET STOCKAGE**

*Transport* : non soumis à la réglementation des transports, à l'abri de l'humidité.

*Stockage et conservation* : un an en emballage d'origine fermé à l'abri de l'humidité.

## **TEINTE**

Gris, Rouge, Vert, Kaki, Jaune.

## **CONDITIONNEMENTS**

Sac : 30 kg.

Les renseignements fournis par la présente notice sont donnés à titre indicatif. Ils sont basés sur notre connaissance et notre expérience à ce jour. Ils n'entraînent aucune dérogation à nos conditions générales. Ils ne peuvent en aucun cas, impliquer une garantie de notre part, ni engager notre responsabilité quant à l'utilisation de nos produits. L'applicateur doit s'assurer d'être en possession de la dernière édition de cette fiche technique. Annule et remplace les éditions précédentes. Édition du 1<sup>er</sup> trimestre 2024.



web